



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251217-1177931-DE

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le : 22/12/2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le onze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 28**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Philippe Ferret, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 4**

M. Olivier Poneau à Mme Claudine Queyrie, Mme Valérie Pécrelle à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à M. Arnaud Bertrand, M. Franck Thiébaux à M. Michel Bucheton.

**Absent non représenté : 3**

M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-25-12-17-36

**Objet : Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif) - Rapport annuel exercice 2024.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-39,

VU le rapport d'activité 2024 présenté par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF), annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay a adhéré au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF),

CONSIDÉRANT que le rapport du SIGEIF fait état des actions menées et présente notamment les chiffres clefs pour le gaz de la Commune, à savoir la longueur du réseau, le nombre de clients, la consommation totale en GWH, l'âge du réseau ainsi que les matériaux,

CONSIDÉRANT que la commission Aménagement et Environnement ainsi que la Commission Consultative des Services Publics locaux, réunies en séances le 08 décembre 2025, ont pris acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2024 présenté par Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF),

ENTENDU l'exposé de M. Pierre Testu, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 32 voix).**

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'exercice 2024 présenté par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF), annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 17 décembre 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*